

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2026

**DELIBERATION N°CP2026-
02/7/18
DOSSIER N°7297**

**PROGRAMME "PETITES VILLES DE DEMAIN" - ÉTUDE DE
FAISABILITÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE
GAMBETTA - BOUSSAC**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Mary-Line GEOFFRE
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Hélène FAIVRE à Patrice MORANCAIS
Marie-France GALBRUN à Isabelle PENICAUD
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marinette JOUANNETAUD à Eric BODEAU
Jean-Jacques LOZACH à Jean-Luc LEGER
Guy MARSALEIX à Laurent DAULNY
Hélène PILAT à Thierry GAILLARD
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : M. Valéry MARTIN
En l'absence de Mme. Laurence CHEVREUX

**OBJET : PROGRAMME "PETITES VILLES DE DEMAIN" - ÉTUDE DE
FAISABILITÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE GAMBETTA -
BOUSSAC**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération CD2021-02/3/7 du 12 février 2021 relative au programme « Petites Villes de Demain » ;
VU la délibération CP2021-2/7/39 du 26 février 2021 adoptant le partenariat entre le Conseil départemental et la Caisse des Dépôts et Consignations ;*

VU la consultation écrite du comité de régulation du 28 octobre 2025 ;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2026-02/7/18 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder, au titre de la convention avec la Banque Des Territoires (BDT), l'aide suivante :

- **7 349,10 €** à la Commune de Boussac pour l'Etude de faisabilité de l'aménagement de la place Gambetta à Boussac, dont **6 124,25 €** (50%) sur l'enveloppe mise à disposition par la Banque des Territoires et **1 224,85 €** (10%) sur les fonds du Département soit au total 60 % d'une dépense éligible de **12 248,50 €** H.T ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention d'attribution jointe à la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que la somme nécessaire sera imputée au Budget départemental au Chapitre 204, Article 204 14 81, Fonction 62 (Fonctionnement).

Ne prend pas part vote :

M. Franck FOULON, Elu Maire de Boussac

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET